



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Santé

# Taux de cotisations

## CCN de Travail Secteur sanitaire et médico-social du 26 août 1965 - CCN 65

### Dispositif loi Évin - Anciens salariés

## Tarifs 2024

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (Décret N° 201-372 du 21 mars 2017), la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

### Régimes de base obligatoire

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 <sup>re</sup> année	1,56 %	60,28 €	1,06 %	40,96 €
2 <sup>e</sup> année	1,95 %	75,35 €	1,33 %	51,40 €
3 <sup>e</sup> année et plus	2,34 %	90,42 €	1,59 %	61,44 €

### Régimes optionnels

	Option 1		Option 2	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 <sup>re</sup> année	0,22 %	8,50 €	0,46 %	17,78 €
2 <sup>e</sup> année	0,28 %	10,82 €	0,58 %	22,41 €
3 <sup>e</sup> année et plus	0,33 %	12,75 €	0,69 %	26,66 €

### Régimes optionnels facultatifs en complément du régime de base

Option 1		Option 2	
PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
0,29 %	11,21 €	0,64 %	24,73 €

\* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2024 : 3 864 €.